



Avis public

Dérogation mineure à un règlement d'urbanisme

Avis public est donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 2 juin 2026** à **19 h**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

District électoral de Sainte-Marthe

La nature de la dérogation demandée vise la zone tampon et le couvert végétal sur une propriété commerciale qui ne seraient pas conformes aux dispositions réglementaires suivantes :

Élément dérogatoire	Règlement et zone visés	Norme prescrite	Dérogation demandée
Couvert végétal minimal en cour avant	Normatif (2021, chapitre 126)	20 %	11 %
Zone tampon exigée entre les classes d'usages C4c et H1	Zone COL-5064	5 m de verdure	1,5 m

L'immeuble affecté par cette demande est le lot 6 461 141 du cadastre du Québec. Il est situé au 2915 de la rue des Prairies.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur celle-ci, en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 16 mai 2026.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002